

Remboursement de dépenses - participation à des congrès

Le remboursement de dépenses est un transfert d'argent au compte de votre superviseur(e). Il sera accordé une fois le rapport de dépenses traité.

Conditions :

- **La contribution est de 400\$.**
- L'étudiant(e) doit être inscrit comme membre annuel du Centre.
- L'étudiant(e) doit être co-supervisé par deux membres du Centre dont au moins un régulier.
- Un(e) étudiant(e) de **niveau maîtrise** peut obtenir le remboursement de participation à un congrès **une fois au cours de son programme d'études**.
Un(e) étudiant(e) de **niveau doctorat** peut l'obtenir deux fois.
- L'étudiant doit activement participer au congrès, c'est-à-dire donner une présentation orale ou une affiche. Il devra soumettre la preuve de présentation (programme ou courrier électronique de confirmation) à e4m@fsg.ulaval.ca au moment de la soumission de son rapport de dépenses.

Pour postuler:

- Faire parvenir le formulaire ci-dessous à e4m@fsg.ulaval.ca.
- Faire parvenir votre rapport de dépense et son numéro (inscrit dans le titre du courriel de confirmation du service des finances).
- Nous faire parvenir votre page titre de présentation ou votre présentation complète ou votre affiche. Votre ou vos documents seront mis sur notre site internet.



Nom :	
Superviseur(s) et cosuperviseur(s):	
<input type="checkbox"/> M.Sc.	<input type="checkbox"/> Ph.D. Titre de votre projet :
Nom de l'évènement :	
Description sommaire de l'évènement :	
Date et lieu:	
Expliquer brièvement pourquoi la participation à cet évènement est importante pour votre développement et contribue à l'excellence :	
Signature :	Date :

